

Règlement intérieur – Les Foulées Gouvillaises

Organisé par Promosport

Épreuves du 29 août 2026 – Départ depuis la Place René K'Dual

Article 1 – Organisation

Promosport organise le samedi 29 août 2026 la course pédestre « Les Foulées Gouvillaises ». Cette épreuve non labellisée est ouverte à tous, licenciés ou non, et comprend plusieurs parcours :

- Parcours adultes :
 - 5 km à 13 h15
 - 10 km à 14h
 - 8 km randonnée à 14h15
 - 21 km à 15 h 30

- Parcours enfants à 12 h :
 - Baby : 350 m
 - Bambin : 700 m
 - Poussin : 1 500 m
 - Minimes :3000 m

Article 2 – Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne apte à la pratique de la course à pied. Chaque participant devra présenter un document en cours de validité : soit une licence FFA, soit une attestation PPS (Prévention Parcours Santé).

Article 3 – Inscriptions

3.1 : Droit d'inscription

Les inscriptions se feront en ligne via le site internet Normandie course à pied. Selon les courses, les droits d'inscription sont fixés à :

- 15 € pour le parcours 21 km.
- 10 € pour le parcours 10 km.
- 5 € pour le parcours 5 km.
- 0 € pour chacune des courses enfants.

3.2 : Revente des dossards

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession d'un dossard à un tiers sans prévenir l'organisation est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le règlement pourra être mise hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant

l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

3.3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence ou de son PPS est autorisé.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à un remboursement des frais engagés.

Article 4 – Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au poste de secours à la plage de Gouville Sur Mer, la veille de la course de 18 h à 20h ou le jour même jusqu'à 60 minutes avant le départ de l'épreuve. Les modalités plus précises concernant les horaires seront envoyées aux participants.

Article 5 – Déroulement de la course

Les départs se feront depuis la place René K'Dual. Les parcours seront banalisés et encadrés par des bénévoles. Le port du dossard est obligatoire durant la totalité de la course et doit être visible sur le devant du maillot. Tout accompagnement à vélo ou en animal est interdit sur les parcours.

Article 6 – Sécurité et assistance

La sécurité des coureurs sera assurée par des bénévoles.

Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou les malades seront pris en charge par un médecin et une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical si nécessaire.

Par ailleurs, chaque participant s'engage à porter assistance à tout coureur en difficultés et à signaler tout incident.

Article 7 – Responsabilité

L'organisation est couverte par son assurance responsabilité civile Allianz. Les participants participent sous leur propre responsabilité et sont invités à souscrire une assurance individuelle accident.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problèmes de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engage à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'événement de running en cas de dommages

ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradations de matériel.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de biens personnels.

Article 8 – Environnement

Les participants s'engagent à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Tout manquement pourra entraîner une disqualification immédiate.

Article 9 – Chronométrage et classement

Le chronométrage sera assuré par Smile'events. Un classement général et par catégorie sera établi pour les courses de 5, 10 et 21 km.

Article 10 – Récompenses

Des cadeaux seront remis aux trois premiers vainqueurs des courses.

Article 11 – Droit à l'image et données personnelles (RGPD)

En s'inscrivant, chaque participant autorise l'organisation à utiliser les images (photos, vidéos) prises pendant la course pour la promotion de l'événement sur tout support de communication, sans compensation. Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles en écrivant à lesfouleesgouvillaises@gmail.com, en amont de l'évènement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

Article 12 – Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la course en cas de force majeure (intempéries, risques sanitaires, décision administrative, etc.) Aucun remboursement ne sera possible dans ce cas.

Article 13 – Acceptation du règlement

La participation à la course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Pour toute question, l'organisation peut être contactée à lesfouleesgouvillaises@gmail.com.